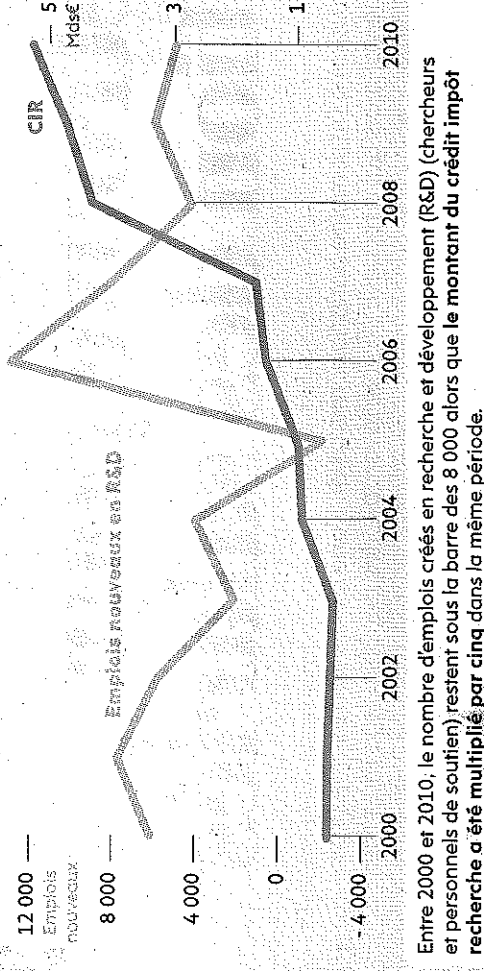


PAS DE CONTRÔLE

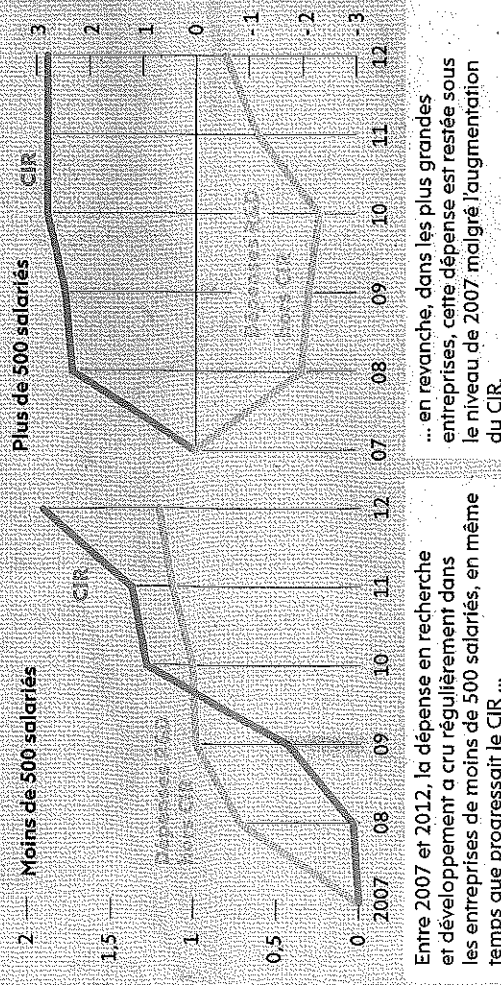
« Le fait pour une entreprise de bénéficier du CIR ne devait pas constituer un axe de contrôle par l'administration fiscale. » Pierre Moscovici, ministre de l'Économie en 2013.

LE CIR PROGRESSE, LES EMPLOIS RÉGRESSENT



DES GRANDES ENTREPRISES QUI DÉTOURNENT L'INVESTISSEMENT

Milliards d'euros supplémentaires par rapport à 2007



la compétitivité, l'objectif étant d'atteindre les 10 % de profitabilité attendus par les actionnaires. Les dividendes ont ainsi augmenté de 124 % en trois ans et de 27 % pour la seule année 2013, avec 40 % des résultats distribués en dividendes.

« Sanofi n'en a objectivement pas besoin »

« En quoi cette stratégie qui ne développe pas l'emploi mais seulement la prime des actionnaires mérite-t-elle des subventions publiques ? » interroge la CGT, qui, concernant l'attribution du CIR, prône le subventionnement de la recherche industrielle. « C'est sur des critères précis, comme l'embauche de docteurs et l'augmentation de l'activité R&D, se traduisant par de nouvelles activités industrielles, et non le recensement de toutes les activités susceptibles d'être éligibles, qu'il faut attribuer le CIR. » Pour Thierry Bodin, Sanofi ne devrait pas toucher de CIR. « Elle n'en a objectivement pas besoin » au vu de ses bénéfices colossaux. La pérennité de l'entreprise ne dépend pas du CIR, qui ne représente que 2 % de ses profits...

Alors que la classe politique s'est indignée du bonus de bienvenue de 4 millions d'euros

reçu par le nouveau PDG de Sanofi, le gouvernement ne semble pas se formaliser du détournement des aides publiques. En témoigne la réponse d'Emmanuel Macron à Catherine Lucet, lors de l'émission *Cash Investigation* consacrée à Sanofi : « Si Sanofi ne touchait pas le CIR, elle supprimerait encore plus de postes, voire serait déjà complètement sortie du territoire français », a assumé le ministre de l'Économie. Du pain béni pour les industriels ! »

ALEXANDRA CHAIGNON ET SYLVIE DUCATTEAU

(1) L'État prend en charge les dépenses de recherche et d'innovation à hauteur de 30 % lorsqu'elles sont inférieures ou égales à 100 millions d'euros et de 5 % pour la fraction des dépenses supérieures à ce montant.

POUR SUIVRE LA LECTURE SUR L'HUMANITÉ.FR

UNE NICHE FISCALE DÉTOURNÉE

Retrouvez l'enquête de Science en marche et plusieurs exemples de détournement du crédit impôt recherche.

5 MILLIARDS
DE CRÉDIT D'IMPÔT
RECHERCHE
= 100 000 POSTES
D'ENSEIGNANTS
CHERCHEURS

**LE VRAI COÛT
D'UN EMPLOI CIR
450 000 EUROS !**

Le collectif Sciences en marche a estimé le coût salarial des emplois créés grâce au crédit d'impôt recherche. Sachant que les PMI créent

5 000 emplois par an, on obtient un coût de 60 000 euros par an et par emploi. Ce coût passe à 450 000 euros si on applique le même calcul aux entreprises de plus de 500 salariés, sur la base de leurs créations régulières d'emplois, soit 1 100 par an. En résumé, un emploi financé par le CIR dans une grande entreprise coûte 7,5 fois plus cher à l'État que celui créé par une petite entreprise. Auditionné le 19 mars dernier, le collectif de chercheurs a transmis ces éléments à la commission d'enquête du Sénat, qui devrait rendre son rapport sur « la réalité du détournement du CIR » dans le courant du mois de juin. « Le CIR a visiblement déclenché un comportement opportuniste chez certaines entreprises », dénoncent les chercheurs, pointant, après le coût des emplois CIR, le subventionnement d'activités ayant peu à voir avec la recherche (frais de communication, organisation de séminaires, créations de logiciels), le caractère aberrant de l'évolution des recrutements de cadres de recherche et de développement mettant au jour « la probabilité de fraudes massives à travers la requalification d'emplois administratifs en poste de chercheurs ».

L'événement

« Chez Mitrychem, le CIR a détruit des emplois »

CHIMIE Avec 1,1 million d'euros de CIR obtenu et 37 emplois supprimés, ce laboratoire est symbolique des détournements affectant le crédit d'impôt recherche.

Mitrychem a touché 1,1 million d'euros de CIR sur deux ans et supprimé 37 emplois. » Délégué CGT de ce laboratoire basé à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), qui a mis la clé sous la porte en mars dernier, Sylvain Bernard est particulièrement acerbe sur la question de l'utilisation des fonds publics en général et du crédit d'impôt recherche en particulier. L'entreprise, qui produisait la molécule du médicament Spasfon, a touché 514 303 euros pour 2012 et 609 948 euros pour 2013.

« Pour l'année 2014, Mitrychem espérait bénéficier de 304 000 euros », précise Sylvain Bernard. Sauf

qu'en décembre, la direction a présenté un plan de restructuration, qui a abouti à la liquidation judiciaire en mars dernier. « Les premiers problèmes financiers sont intervenus en août 2013, mais on en trouverait sans doute trace dès 2012 si l'on ne comptait pas l'aide publique », précisait le sénateur PCF Michel Billout, dans une question orale au gouvernement posée en février dernier.

« Cet outil contribue à rendre particulièrement attractif notre pays auprès des investisseurs étrangers et des entreprises qui souhaitent s'y implanter pour poursuivre des activités de recherche et de développement », a répondu Axelle Lemaire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, le 24 mars dernier. Mais

« il attire aussi les rapaces financiers », rétorque Sylvain Bernard. « Quand Mitrychem a touché le

premier versement du CIR, la direction a, dans la foulée, accordé un crédit de 450 000 euros à la société mère, Rouver Investiment, dénonce le cégétiste. Si ce

n'est pas du détournement... »

Au total, les salariés n'ont jamais vu la couleur du 1,1 million d'euros d'argent public perçu. « Les effectifs n'ont jamais augmenté, au contraire, insiste le délégué syndical. En 2011, quand nous avons été

cédés, nous étions 53 salariés. Lors du placement en redressement, nous n'étions plus que 42. Entre-temps, il y a bien eu une quinzaine d'embauches de techniciens au pôle recherche, mais uniquement en intérim. Et

encore, pour les recruter, la direction a licencié dans d'autres services. »

Qui plus est, poursuit le militant, « la recherche financée par le CIR n'a jamais profité à la France ».

Les syndicats se sont aperçus que l'enregistrement des brevets pour l'adrénaline avait été effectué

pour le compte du fonds d'investissement propriétaire, Rouver Investiment, basé au Luxembourg.

« Alors même que ces produits ont été développés en France, sur le site de Mitry-Mory », précise

Sylvain Bernard. »

A. C.